

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du mardi 26 mars 2024, à 18 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Ludovic Grisé Farand, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Nancy Cormier
M. le conseiller Louis Mercier
Mme la conseillère Hélène Ringuet
M. le conseiller Marc-André Paquette

Sont absents : Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
M. le conseiller Mathieu Marcil
M. le conseiller Jérémy Dion Bernard

Sont également présents, le directeur général par intérim, M. Roger Robitaille, et la greffière, Me Sarah Giguère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Ludovic Grisé Farand constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 04.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

240326-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Marc-André Paquette, APPUYÉ par Hélène Ringuet, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Emplacement de la future patinoire / Possibilité de subvention / Impacts futurs sur le compte de taxes des citoyens.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

240326-2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE COUVERTE ET RÉFRIGÉRÉE - APP-SP-24-04/GEN-2024-05

Il est PROPOSÉ par Nancy Cormier, APPUYÉ par Marc-André Paquette, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de travaux pour la construction d'une patinoire couverte réfrigérée, incluant un bâtiment de service et plateaux sportifs, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Entreprises QMD inc., selon le prix soumis, pour un montant de 13 922 345,08 \$, incluant les taxes nettes (15 246 782,96 \$, taxes incluses), lequel comprend une contingence de 5 % du coût du projet, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-24-04/GEN-2024-05.

Le conseiller Louis Mercier inscrit sa dissidence relativement à ce point.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

240326-3 SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 2320

Il est PROPOSÉ par Marc-André Paquette, APPUYÉ par Hélène Ringuet, et RÉSOLU de confirmer la suspension sans solde de l'employé portant le numéro de matricule 2320 effective depuis le 22 mars 2024, et ce, jusqu'à la conclusion de l'enquête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 18 h 25.

Le maire,

La greffière,

Ludovic Grisé Farand

Sarah Giguère